

# Le journal du syndicat

publication mensuelle du  
Syndicat National FO ANPE

n° 4 - septembre 2005

## Sommaire :

Éditorial par Thérèse Hergott p. 1  
Contributions directes p. 2  
Solidarités interprofessionnelles p. 3  
Infos pratiques ANPE p. 4

## Du vil pain sur la planche

Que les derniers vacanciers profitent pleinement des rayons du soleil et du calme, ils en auront bien besoin : la rentrée s'annonce chargée. Pendant que certains profitaient des congés payés pour se reposer, des décisions ont été prises, des événements sont survenus. Cet été la trêve estivale a été de courte durée.

En effet, le gouvernement a profité du mois de juillet pour faire paraître la loi l'habilitant à prendre, par ordonnances, des mesures d'urgences pour l'emploi ( loi n°2005-846 du 26 juillet). Celle ci est parue au JO du 27 juillet 2005.

### Mesure phare du plan d'urgence : le « Contrat Nouvelle Embauche »

A ne pas confondre avec notre CNE (Commission Nationale de l'Encadrement FO ANPE) !!, cette mesure, qui satisfait pleinement le MEDEF, et pour cause, autorise les licenciements pendant deux ans, sans aucun motif ni contrainte. Elle va développer la précarité et constitue une brèche importante dans le Code du travail. Cette nouvelle précarisation des contrats de travail risque fort d'installer un nombre croissant de salariés dans un « cercle vicieux » générateur de pauvreté. Ce dont on se serait bien passé dans le contexte social actuel.

Quelle duperie que prétendre relancer l'embauche par l'accroissement de la précarité et quelle réponse au message fort du 29 mai !!!

### LES BRONZES FONT DU SPEED

Après avoir réfléchi entre ministres, tous très bronzés, le gouvernement s'est beaucoup intéressé à l'ANPE ces derniers mois, mais pas dans le sens où nous l'aurions souhaité.

Un certain nombre -pour ne pas dire un nombre certain- de plans d'urgence ont été décidés.

Ce fut d'abord l'engagement de recevoir 57 000 jeunes inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an d'ici la fin du mois de septembre et la recommandation de rencontres « mensuelles voire bi mensuelles » avec ce public. Puis, tout début août, un courrier rédigé par la Direction Générale et expédié par un « routeur » (50 000 courriers par jour entre le 8 et le 12 août) a fortement incité 286 400 bénéficiaires de l'ASS à prendre rendez-vous avec les services de l'ANPE afin de se faire présenter les nouvelles mesures pour l'emploi. Un courrier élaboré discrètement sans implication du réseau. Quel respect pour les agents et

les « managers de proximité » qui ont dû gérer cette initiative en plein mois de vacances ... Toutes ces initiatives pourraient être bénéfiques aux demandeurs d'emploi si les rencontres avec le public concerné pouvaient aboutir à des propositions concrètes. Seulement, pour que ce soit le cas, il faudrait que TOUS fassent des efforts, pas seulement l'ANPE et les demandeurs d'emploi mais aussi les employeurs qui, malgré les faveurs de l'Etat en terme d'aide à l'embauche, n'ont pas ou peu fait en terme de recrutements. L'Etat lui-même, dans son rôle d'employeur, reste aussi à la traine...



Les déplacements de notre Premier Ministre accompagné de notre ministre de tutelle dans diverses unités se sont effectués beaucoup moins discrètement. Etait-il indispensable de venir vérifier la mobilisation de l'ANPE et donner des leçons de « pragmatisme » aux jeunes demandeurs d'emploi ? Les agents auraient certainement préféré qu'ils viennent annoncer une augmentation de moyens en termes de personnel.

Mais NON, d'augmentation d'effectifs il ne fut pas question. C'est donc dans les conditions de flux que l'on connaît dans les unités au mois de septembre

que vont se rajouter toutes ces injonctions. Injonctions porteuses de frustrations pour les usagers et qui, par conséquent, vont peser très lourd dans les conditions de travail de chacun.

Combien de temps le personnel va-t-il subir cette pression, cette gestion basée sur les effets d'annonce, les performances et les coûts ? Combien de temps encore va-t-il supporter la non-reconnaissance du travail fourni et des compétences acquises ?

FORCE OUVRIERE, dans son rôle de syndicat, dénonce ces pratiques qui, à terme, provoquent de graves déséquilibres chez les agents, revendique le respect de chacun et des missions de notre établissement public ;

**SEUL, VOUS NE POURREZ  
PAS RESISTER  
REJOIGNEZ FORCE  
OUVRIERE**

un bulletin d'adhésion est à votre  
disposition en page 4

# FO ANPE

**A** mie lectrice, ami lecteur, cette page est destinée à accueillir vos contributions : articles, dessins d'humour, témoignages...  
Adressez-nous vos œuvres :

- de préférence par courriel à [dqemail12-foanpe@yahoo.fr](mailto:dqemail12-foanpe@yahoo.fr),
- à défaut, par courrier postal à la Permanence Nationale FO ANPE, 18 rue d'Hauteville 75010 PARIS

Veillez bien à signer vos envois en précisant qui vous êtes : adhérent, sympathisant, secrétaire de section... Aucun envoi anonyme ne sera pris en compte mais nous pouvons publier votre article de façon anonyme sur simple demande de votre part.

La rédaction du Journal du Syndicat refusera également les contributions dont la teneur serait insultante, diffamatoire, passible de poursuites pénales ou contraire aux principes de Force Ouvrière. A vos plumes, à vos claviers !

## Déficit de l'Unedic : la politique de l'autruche a ses limites...

Par Sébastien Socias, Secrétaire National FO ANPE, Secrétaire Section 93.

Avec près de 14 milliards de déficit, les comptes de l'UNEDIC sont plus que jamais dans le rouge. Pour les demandeurs d'emploi comme pour les agents de l'ANPE, c'est extrêmement préoccupant. Car ces dernières années, pendant que le déficit ne cessait de se creuser, la Direction Générale de l'ANPE a accepté que l'Unedic devienne l'un de ses plus influents financeurs, à hauteur de près de 30% de son budget de fonctionnement.



Pour paradoxal que cela puisse paraître quand on prétend gérer un établissement public en « bon père de famille », l'Agence a accepté d'avoir pour bailleur de fonds un organisme à la limite de la solvabilité... L'indépendance de l'ANPE s'est ainsi vue graduellement rognée.

En devenant au fil du temps un prestataire de services des Assedic parmi d'autres sous couvert de conserver une forme de « leadership en terme de parts de marché », la Direction Générale a encouragé sa propre mise en concurrence. Il était logique que le Directeur Général se félicite avant son départ en retraite de la suppression du monopole de placement du service public de l'emploi dont l'ANPE était alors l'élément moteur.

Un service public de l'emploi rénové et enrichi, au sens figuré et selon nos tutelles, de nouvelles composantes telles que les Assedic... lesquelles, dans le même temps, se sont cruellement appauvries, au sens propre ! Que vaut donc ce service public de l'emploi hybride, pris en tenaille entre une logique politique et une logique comptable ? On ne peut s'empêcher de se demander, à bon droit, ce qu'il adviendrait d'ici 2006, si l'Agence se retrouvait à la merci de l'incapacité financière de l'Unedic d'honorer ses engagements financiers... Malgré toutes les déclarations d'intention et les promesses de convention tripartite Etat-ANPE-UNEDIC qui devraient régir clairement le champ d'intervention des deux institutions, si l'Unedic doit faire des économies drastiques, ne sera-t-elle pas tentée de les réaliser aussi sur le dos de l'ANPE ?

L'Etat mettra-t-il la main à la poche ? Rien n'est moins sûr. Quand le président de la République évoque régulièrement, en l'appelant de ses vœux, un rapprochement entre l'UNEDIC et l'ANPE, est-ce pour favoriser le retour à l'emploi pérenne des chômeurs ou plus prosaïquement pour permettre à l'Etat de s'exonérer financièrement d'une de ses fonctions régaliennes ?

Les demandeurs d'emploi de longue durée, les Rmistes et les travailleurs handicapés doivent déjà à M. Borloo, sans toujours le savoir, la disparition pure et simple des SIFE collectifs en 2005, dans une indifférence quasi générale. Ne pourrait-on voir là l'indice d'un désengagement de l'Etat, capable de se satisfaire d'une ANPE fonctionnant à 70 % de ses capacités financières ?

Mais toujours à plus de 100 % de ses capacités humaines ! En lançant cet été, à la vaine, des plans médiatiquement ciblés, d'abord envers les jeunes puis les bénéficiaires de l'ASS, projets intrinsèquement ineptes, voire démobilisateurs pour les agents qui n'ont rien à proposer à ces publics en difficulté, sinon quelques très rares contrats aidés, nos tutelles auront beau jeu de prouver en septembre que les objectifs assignés à l'ANPE auront été atteints. A effectifs réduits pour cause de congé...

L'Etat aura-t-il à la fois la volonté financière et les moyens de compenser une hypothétique coupe claire de l'Unedic en 2006 ?

La DG, par mimétisme sans doute avec ses homologues de l'Unedic, a longtemps préféré éluder la question en pratiquant la politique de l'autruche, elle aussi... On peut compter sur notre organisation syndicale pour ne pas en faire de même si le gouvernement et le MEDEF continuent à vouloir nous voler dans les plumes !

## Formations syndicales : un droit pour tous les agents

Le congé de formation syndicale est un droit statutaire pour l'ensemble des agents de l'ANPE, syndiqués ou non. Chacun d'entre nous a la possibilité de suivre une ou deux sessions de formation par an, pour une durée totale de 12 jours maximum. Elles doivent être dispensées par un organisme habilité, présent sur une liste publiée chaque année au Journal Officiel. Le Centre de Formation de Militants Syndicalistes (CFMS) de la Confédération Force Ouvrière en fait partie.

C'est sous l'égide du CFMS que le Syndicat National FO ANPE organise des formations en régions à l'intention de ses adhérents, mais aussi des sympathisants. Au nombre des thèmes proposés :

- les droits des agents et leurs obligations dans le nouveau statut (formation ouverte à tous)
- L'avenir de l'Agence : contrat de progrès, convention tripartite, convention UNEDIC... (formation ouverte à tous)
- Comment animer une heure d'information syndicale (adhérents seulement)

D'autres thèmes peuvent être développés à la demande des sections intéressées.

Les adhérents FO ont en outre accès aux formations fédérales et confédérales. Une formation « découverte de FO » dispensée dans toutes les Unions Départementales est un premier pas nécessaire et passionnant pour faire connaissance avec le syndicat et avec les syndiqués : interprofessionnelle, elle permet d'échanger avec des adhérents de tous horizons, public comme privé, petites ou grandes entreprises... Elle peut ensuite donner accès aux formations de deuxième niveau : communication syndicale, droit du travail, etc... et aux formations fédérales. Pour ces dernières, qui incluent les formations des Instituts Régionaux du Travail, les sections départementales sont informées de leur ouverture en temps et heure par le Bureau National.

**Informez-vous, formez-vous !**

## La mode des modèles fait rage Et le modèle suisse, il vous dit quoi ?

Pas un semestre sans qu'on nous présente un nouveau « modèle » de traitement du chômage. Le « modèle britannique » fait fureur chez les ultra-libéraux, le « modèle allemand » servirait plutôt de repoussoir puisqu'il réussit le tour de force d'allier répression des chômeurs et grimpe en flèche des statistiques. Le « modèle danois » dit de « flex-sécurité » séduit les libéraux mi-chèvre mi-chou et le « modèle français » dont personne ne s'est jamais gargarisé sert de repoussoir dans les médias bien-pensants.



Nous sommes heureux de vous annoncer en avant-première l'existence d'un modèle que personne n'a encore récupéré bien que ses « performances », à en croire l'OCDE, soient au moins aussi enviables que ceux de nos voisins britanniques. Le « modèle suisse » existe ! Témoin le taux de chômage « standardisé » selon l'OCDE à 4,3 %, quasi stable depuis 2003, contre les 4,7 % également stables des Grands

Bretons (source : <http://www.oecd.org/dataoecd/41/13/18595359.pdf>). Parmi les pays industrialisés, qui fait mieux ? La Nouvelle Zélande, la Corée et le Japon. Jeu égal : l'Irlande. Ah bon...

Et qu'a-t-il de particulier, le modèle suisse ? Rien qui, à nos yeux de syndicalistes, évoque un paradis social. Mais rien non plus pour séduire les théoriciens de la loi de la jungle. Si, le contrat de travail unique avec un préavis qui s'allonge en fonction de l'ancienneté dans le poste. Et des stages en entreprise de six mois maxi, pendant lesquels le DE perçoit ses allocations : ça ne vous rappelle pas les AFPE ?, sauf que là, l'entreprise rembourse 25 % des allocations au régime d'assurance-chômage.

Une définition de « l'emploi convenable » certes pas brillante (temps de trajet quotidien de 4 heures maxi !), mais qui exclut tout de même un emploi qui « *compromet dans une notable mesure le retour dans votre profession, pour autant qu'une telle perspective existe dans un délai raisonnable* ».

A côté de cela...

Pas trace d'une exonération de cotisations ni d'une prime à l'embauche pour les entreprises, apparemment cela n'existe nulle part au monde, sauf en France. C'est aussi ça, l'exception française !

Des initiatives locales ou cantonales qui rappellent feu l'ARPE assassinée chez nous par le MEDEF-DT : deux anciens qui s'en vont à temps partiel en échange de l'embauche d'un jeune...

Des allocations de chômage à 80 % du salaire antérieur, même pas dégressives, pour une durée de 400 jours (520 pour les chômeurs âgés et les TH) si l'on a cotisé 12 mois dans les 24 derniers. Un délai de carence de 5 jours maxi, 6 en cas de travail saisonnier. Des allocations de chômage pendant 260 jours après 10 jours de carence pour les DE n'ayant pas cotisé mais placés dans l'obligation de reprendre un emploi après un événement familial, une formation, une maladie, une incarcération, un retour au pays. 260 jours d'allocations au bout de 120 jours de recherche d'emploi pour les jeunes n'ayant jamais travaillé.

La possibilité d'un renouvellement des allocations pour les chômeurs en fin de droit qui participent à un programme de réinsertion.

En France, les ayatollahs du tout-pour-les-patrons vous expliqueraient que c'est à cause de cette gabegie que le chômage est si élevé. En Suisse aussi ! Sauf qu'il est au plus bas... ce qui nous confirme qu'un idéologue est toujours prêt à passer les réalités à la moulinette pour les faire entrer dans le cadre de sa théorie !

Vous allez voir qu'on va bientôt nous le vendre aussi « à la découpe », ce « modèle »-là, en omettant là encore tout un pan de l'édifice... On parie combien ?

Infos : <http://www.espace-emploi.ch>

C'est nouveau

## Accompagnement gratuit sur Internet

On aime bien Actuchômage parce que c'est un des rares lieux où l'on ne se croit pas obligé de descendre les agents ANPE sous prétexte de défendre les chômeurs. Et puis ils ont mis en ligne une interview de notre Secrétaire National Sébastien Socias, ça crée des liens...

Une des fondatrices d'Actuchômage, conseillère en insertion professionnelle au chômage (ça ne s'invente pas), est à l'origine d'un nouveau site consacré à l'accompagnement des chômeurs. Avec une particularité : contrairement aux 400 ou 500 sites commerciaux consacrés à la recherche d'emploi, le conseil individualisé y est entièrement gratuit. Sur



<http://www.inter-emploi.org>, le chômeur ne trouve pas la énième réimpression des offres d'emploi bidon que l'on voit partout mais peut s'informer sur ses droits, sur le marché et les politiques de l'emploi et demander des conseils sur ses techniques de recherche d'emploi. Une réponse individualisée lui est apportée par mail ou, si besoin, par téléphone. Pas de contrat d'accompagnement, pas d'engagements à prendre. On entend prendre le chômeur pour un adulte : un pari sur l'autonomie et la responsabilité.

Le site est édité par l'association APNEE, également à l'origine du site [actuchomage.org](http://www.actuchomage.org). Il se veut indépendant, gratuit et militant. Avec une ambition de taille : concilier compétence et désintéressement. Inter-Emploi, site militant, veut rester fondé sur le principe du bénévolat et de la mutualisation des savoirs, et n'admet pour financement que les cotisations des adhérents et les quelques subventions qu'il recherche en ce moment.

Associer gratuité et indépendance... C'est pour résoudre ce genre de quadrature du cercle qu'avait été inventée la Fonction Publique « à la française », il n'y a pas si longtemps. Une notion périmée, vraiment ?

## Contre l'amère potion du Dr Villepin : un million de manifestants en octobre

La Confédération FO a intenté deux recours contre les ordonnances gouvernementales : celle créant le Contrat Nouvelle Embauche et celle qui prévoit de ne plus compter les moins de 26 ans dans l'effectif de l'entreprise pour le calcul des « seuils sociaux » (délégués du personnel, Comités d'Entreprise).

Jean-Claude Mailly entreprend une tournée de meetings inter-régionaux : le 7 septembre à Maubeuge, le 10 à Lyon, le 13 à Bordeaux, et le 17 à Montpellier et le 17 à Metz. Rapprochez-vous de votre Union Départementale pour l'organisation des déplacements.

Au-delà de ces rendez-vous, un objectif : comme pour la journée du 10 mars, rassembler plus d'un million de personnes pour s'opposer à une politique gouvernementale qui « fait tout à l'envers ». Ce pourrait être début octobre.

A lire, l'interview de Jean-Claude Mailly au Parisien le 25 août : [http://www.force-ouvriere.fr/index.asp?lk=i&id=673&theme\\_choisi=Presse%20-%20Communication](http://www.force-ouvriere.fr/index.asp?lk=i&id=673&theme_choisi=Presse%20-%20Communication)

## Syndicat National FO-ANPE

18 rue d'Hauteville  
75010 Paris  
Tél. : 01.55.34.35.80  
Fax : 01.40.39.97.71

**Courriel :**  
foanpe@club-  
internet.fr  
ou  
syndicat.cgt-  
fo@anpe.fr

**Site Internet :**  
http://  
www.foanpe.com

## Scoumoune : ne faites pas le gros dos

Quand la scoumoune s'invite chez nous, notre première réaction est de nous replier sur nous-mêmes et de ne pas en parler. Pourtant, c'est exactement le contraire de ce qu'il faut faire : sans réaction de notre part les problèmes s'aggravent (nous savons pourtant ce qui se passe quand un chômeur ne répond plus aux convocations !) et nous ne tirons pas parti des dispositifs d'aide et de solidarité mis en place à notre intention.

Les difficultés personnelles ou familiales : chômage d'un conjoint, séparation, problèmes de santé, entraînent souvent des difficultés financières et nous font entrer dans un cercle vicieux. Pour en sortir, quelques planches de salut sont à notre disposition.

Bien sûr nous espérons que vous n'aurez jamais besoin de recourir à ces dispositifs, mais s'informer sur la médecine n'a jamais fait tomber malade !

### Le service social de l'ANPE.

Les régions disposent maintenant toutes d'un service social : dans le meilleur des cas il s'agit d'un-e assistant-e social-e salariée de l'ANPE, dans des régions plus petites, cela peut être un service social interprofessionnel. Les assistants sociaux connaissent tous les dispositifs de soutien et sont formés à la recherche de solutions pour aider les agents en difficulté à s'en sortir. Les assistants sociaux sont tenus au secret professionnel et n'ont aucune information à donner, aucun compte à rendre à votre hiérarchie. Lorsqu'ils travaillent en DRA, ils doivent disposer d'une ligne directe qui ne passe pas par le standard et d'un local où l'on puisse accéder sans passer par les locaux de la DRA. **Faire appel à un professionnel n'est pas une honte, c'est un droit !** Parmi les

dispositifs que peut actionner un assistant social, deux sont spécifiques aux agents ANPE, et vous pouvez aussi y faire appel en direct :

### Les secours exceptionnels de la Direction Générale

Ils sont destinés à permettre aux agents de « faire face à des difficultés financières exceptionnelles dues à des événements imprévisibles : maladie, accident grave, décès... ». Mais aussi (c'est expressément prévu sur l'Espace RH dans Alice) les vols d'effets personnels sur le lieu de travail. A noter : deux canaux distincts pour transmettre votre demande : soit par l'Assistant-e Social-e, soit par la voie hiérarchique. C'est vous qui voyez...

Toutes les infos sur l'Espace RH, rubrique « relations sociales »

### Les secours et prêts de l'ADASA

L'ADASA peut attribuer secours, prêts sociaux et prêts d'honneur. Le prêt d'honneur est un dépannage temporaire remboursable en une fois à une date convenue à l'avance. Le prêt social est destiné à aider l'agent à faire face à des difficultés financières imprévues, il est remboursable par mensualités (nombre de mensualités fonction du montant du prêt). Le secours peut intervenir quand un prêt n'apparaît pas à la Commission comme une solution viable.

Les demandes sont à adresser en direct à l'ADASA nationale ; elles sont traitées par la Commission des Prêts Sociaux, composée de 3 membres du Bureau National de l'ADASA, des syndicalistes élus par les collègues. La demande ne transite donc pas par la voie hiérarchique.

**FO place la solidarité au  
premier rang de ses  
valeurs**



## Bulletin d'adhésion

À compléter et à retourner à l'adresse ci-dessus  
par fax, mail ou courrier

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

ALE ou service : .....

Je souhaite adhérer au Syndicat CGT-FO ANPE.

Date : .....

Signature

